

## Conseil municipal

### Séance du 9 décembre 2024

L'an deux mil vingt-deux le neuf du mois de décembre, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du deux du mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS :** M. DUPEY Frédéric, Maire – M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe – M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - M. MESNARD Olivier – M. RONDINEAU Christian – M. GUILLOT Frédéric

**ABSENTS EXCUSES :** Mme CHEUVRY Michèle - Mme ROY BOUTELOUP Cécile - M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - Mme THOMMEREL Marine - Mme MARTINS Inès

**POUVOIRS :** Mme CHEUVRY Michèle à M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint

Mme ROY BOUTELOUP Cécile à Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe

M. MARTIN Julien à M. DUPEY Frédéric, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. RONDINEAU Christian



#### **I APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

M. le Maire informe que le coût du projet des travaux de sécurisation de la desserte des bus au collège Albert Camus à Montbazon a baissé et que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a été sollicitée également et n'exclue pas de participer au financement si les 4 communes sont toutes d'accord pour participer aussi.

M. le Maire informe que les pare-ballons à l'école côté Godinière sont posés ainsi que le grillage du terrain de tennis. Reste à valider la réception de ces travaux.

#### **II INTERCOMMUNALITE**

**A. Convention cogestion goûter ALSH :** Xavier GAUTHIER explique que Touraine Vallée de l'Indre veut harmoniser les différentes gestions des coûts de fournitures des repas ou goûters des accueils de loisirs (ALSH) avec les communes du territoire. Aussi, une convention, englobant ces 2 prestations et les différentes possibilités de gestion y compris relatif à l'entretien des locaux utilisés, est proposée ; cette convention est personnalisable selon le cas. Pour Villeperdue, la gestion se fait directement par Touraine Vallée de l'Indre hormis l'entretien des locaux, il s'agit donc juste d'un formalisme sans incidence financière. Les élus approuvent les termes de cette convention et autorisent M. le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à la signer ainsi que tout document y afférent.

**DE\_2024\_052\_Intercommunalité\_convention\_gouter\_ALSH**

#### **III AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

**A. Portail famille :** Xavier GAUTHIER a assisté à une présentation du portail famille utilisé par Touraine Vallée de l'Indre. Cette plateforme propose plusieurs modules dont un relatif à la restauration

scolaire. Ce module permettrait aux familles de gérer les inscriptions cantine en parallèle des inscriptions ALSH : une seule inscription pour différents services. Cela simplifierait aussi la gestion administrative de la commune jusqu'à la facturation. Un module spécifique à la gestion du personnel est aussi proposé et demande à être étudié. L'intérêt de la commune a été formulé pour l'accès à ce portail famille et une démonstration plus approfondie va être sollicitée.

#### **IV PERSONNEL COMMUNAL**

**A. Protection sociale Complémentaire et participation (avis CST) :** Xavier GAUTHIER informe les élus que la séance du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 37 dont dépend la commune est reportée au 13 décembre. De fait, l'avis afférent sur le projet de délibération pour la participation de la commune sur la cotisation des agents pour des contrats labellisés de protection sociale complémentaire n'a pu être recueilli. Ce point sera donc mis à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.

**B. Convention unique services Centre de Gestion 37 :** Xavier GAUTHIER rappelle que lors de la séance du 4 octobre dernier avaient été votée l'adhésion au service intérim territorial et accompagnement à l'archivage du CDG37. Or, dans le cadre de l'évolution du Pôle de l'Emploi Public, chaque mission à partir du 1er janvier 2025 nécessitera la signature d'une nouvelle convention unique permettant de mobiliser tous les services proposés par le CDG37, à savoir : assistance au recrutement d'un agent, intérim territorial, tutorat et accompagnement à la prise de poste, accompagnement à la réalisation du plan de formation, accompagnement d'une démarche GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences) et accompagnement aux mobilités et conseil en évolution professionnelle. Les élus approuvent les termes de cette convention unique et autorisent M. Le Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à la signer ainsi que tout document y afférent.

***DE\_2024\_053\_Personnel\_communal\_convention\_unique\_CDG37***

#### **V BUDGET FINANCES**

**A. Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) 2025 :** Les élus ont reçu les éléments nécessaires au montage des subventions ce jour-même, aussi ils vont étudier avec la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Godinière si cette subvention peut être sollicitée.

**B. Dotation d'équipement des Territoires Ruraux-Dotation de Soutien à l'Investissement (DETR-DSIL) 2025 :** Les élus ont reçu les éléments nécessaires au montage des subventions ce jour-même, aussi ils vont étudier avec la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la Godinière si cette subvention peut être sollicitée.

**C. Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) :** M. le Maire informe les élus que le dossier communal fléché sur les différentes tranches de rénovation d'éclairage public éligibles au CRST sera statué par le bureau de la Communauté de Communes le 19 décembre prochain (et non 5 décembre comme annoncé). Ce dossier sera présenté au conseil municipal pour délibération lors d'une prochaine séance avant dépôt à la Région.

**D. Subvention :** M. le Maire informe de la demande de subvention de la MFR CFA de Sorigny et rappelle le principe retenu d'octroyer 25 € par élève intégré dans un établissement scolaire professionnel. Aussi, les élus acceptent, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de verser cette subvention pour 1 élève soit 25 €.

***DE\_2024\_054\_Budget\_subvention 2024***

**E. Tarifs communaux :** Magali MORIN relate les propositions émises par la Commission Qualité de Vie de Solidarité et Actions Sociales qui s'est réunie le 27 novembre dernier portant sur le tarifs de location des salles communales et ceux du cimetière.

- **Tarifs salles communales :** Les membres de la commission proposent d'augmenter les tarifs de location des salles communales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour rappel, les tarifs sont affichés à l'accueil de la mairie. Pour les locations forfait week-end, la possibilité est laissée aux locataires de récupérer les clés de la salle la veille en fin d'après-midi avec un accès autorisé uniquement à partir de 18h00. Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité des membres présents et/ou représentés les tarifs ainsi définis.

#### **DE\_2024\_055\_Budget\_tarifs\_salle\_communales\_2025**

- **Tarifs cimetière :** Les membres de la commission proposent de revoir à la hausse les tarifs afin d'être plus en adéquation avec les tarifs actuellement pratiqués, de supprimer la durée de concession de 50 ans et de ne maintenir que 30 ans et 15 ans. Il est proposé également de ne pas poursuivre la possibilité d'acheter une cavurne déjà réalisée mais d'instituer un tarif sur la concession pour cavurne, c'est-à-dire uniquement le terrain à l'instar d'une concession traditionnelle. Le tarif évoqué pour la dispersion des cendres ne peut pas s'appliquer, la loi l'interdisant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, seule la gravure sur la stèle dédiée peut faire l'objet d'une facturation. Après discussion, les élus acceptent à l'unanimité des membres présents et/ou représentés les tarifs ainsi définis.

#### **DE\_2024\_056\_Budget\_tarifs\_cimetiere\_2025**

### **VI TRAVAUX COMMUNAUX**

A. **Marché maîtrise d'œuvre aménagement Godinière :** Xavier GAUTHIER rappelle qu'un point va être fait notamment sur le montage du plan de financement avec le maître d'œuvre et les services de l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales.

### **VII URBANISME**

A. **Délaissés LGV SEA :** M. le Maire rappelle aux élus que LISEA, concessionnaire de la ligne LGV SEA, souhaite rétrocéder les parcelles « délaissées » à la suite de la construction de cette nouvelle ligne ferroviaire à 0 €. Aussi, M. le Maire a étudié chaque parcelle pour statuer sur les incidences et éventuelles incohérences ; après échange avec un représentant de LISEA, il s'est fait confirmer que l'entretien de ces délaissés était déjà à la charge de la commune et qu'il ne s'agit, en quelque sorte, que d'une régularisation administrative. Olivier MESNARD s'inquiète surtout pour les rampes de pont qui sont difficiles à entretenir et qui peuvent s'affaisser entraînant des conséquences sur l'ouvrage d'art. Il se souvient aussi d'un problème avec les rampes de pont qui étaient fragilisées par la présence de rongeurs dégradant les structures, il conseille donc de la prudence sur ces rétrocessions particulières. M. le Maire stipule que des PV de réception ont déjà été signés par l'ancien maire ; toutefois les élus veulent s'assurer avant tout engagement des conséquences potentielles. M. le Maire propose de vérifier les documents initiaux et renvoie ce point à une prochaine séance.

B. **Déclaration d'Intention d'Aliéner :** Les élus décident de ne pas préempter sur :

- le terrain et le bâti sis 1 allée des Grands Champs – parcelles A 469 et A 470
- les terrains et bâti sis 13 rue du Vieux Bourg – parcelle B 187

### **VIII SIEIL**

A. M. le Maire informe les élus que les statuts du SIEIL doivent être modifiés au vu de la représentativité de la Communauté de Communes du Castelrenaudais et Loches Sud Touraine au sein de ce syndicat. Les élus, à l'unanimité, adoptent les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 8 octobre 2024.

#### **DE\_2024\_057\_SIEIL\_modification\_statuts**

## **IX REUNIONS A VENIR**

▪ <b>Repas du personnel</b>	Vendredi 13 décembre à 19h30 Auberge de Cravant les Côteau
▪ <b>Conseil municipal</b>	Mardi 17 décembre à 19h00
▪ <b>Repas de Noël à la cantine</b>	Jeudi 19 décembre à 11h30 - cantine
▪ <b>Vœux du Maire</b>	Vendredi 17 janvier à 19h00 – albizzias
▪ <b>Conseil d'école</b>	Mardi 28 janvier à 18h00 – école et 13/05
▪ <b>Commission budget-finances – Fonctionnement Investissement</b>	Lundi 3 février à 18h30 - mairie Lundi 24 février à 18h30 - mairie
▪ <b>Commission communication</b>	Mardi 11 février à 18h00 – mairie
▪ <b>Conseils municipaux</b>	Vendredi 31 janvier à 20h00 Vendredi 28 mars à 20h00 Vendredi 25 avril à 20h00 Lundi 26 mai à 19h00 Lundi 30 juin à 19h00 Vendredi 19 septembre à 20h00 Vendredi 17 octobre à 20h00 Vendredi 14 novembre à 20h00 Vendredi 12 décembre à 20h00

## **IX DIVERS**

- A. Retour après-midi et soirée festives et conte pyrotechnique du 23 novembre :** Magali MORIN relate que cet événement a bien marché mais qu'un démarrage vers 17h00 serait plus approprié. La bibliothèque a proposé 2 séances de lecture avec Kamishibaï, les associations étaient satisfaites et le conte pyrotechnique a plu avec au moins 400 personnes présentes.
- B. Retour sur le récital « Alain Souchon » organisé par la bibliothèque :** Ce concert organisé par les bénévoles de la bibliothèque et financé par Touraine Vallée de l'Indre fut un bon moment avec 80 personnes présentes. Les gâteaux offerts par les bénévoles ont été appréciés et la buvette tenue par l'association Réveil de Villeperdue a bien fonctionné.
- C. Retour sur le congrès des Maires :** M. le Maire et Xavier GAUTHIER, 1er adjoint, s'y sont rendus et ont apprécié notamment la présence de Nicolas BOUZOU, économiste et essayiste avec son ouvrage « La civilisation de la peur ».
- D. Travaux ligne haute tension :** M. le Maire tient à disposition les documents afférents à ces travaux qui consistent à la réhabilitation des lignes haute tension existantes.
- E. Tracteur communal :** Isabelle ROY demande où en est la réparation du tracteur communal. Christian RONDINEAU répond qu'il a été réparé mais qu'il convient de le manier avec précaution. Sylvain PLUMÉ stipule qu'il faudrait tout de même envisager la suite.
- F. Coq en centre bourg :** Olivier MESNARD signale qu'un nouveau coq est présent en centre bourg et génère un désagrément sonore la nuit. Aussi, M. le Maire lui conseille d'aller dialoguer avec le propriétaire.



# DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département d'Indre et Loire  
**Commune de VILLEPERDUE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux le neuf du mois de décembre, à dix-neuf heures zéro minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du deux du mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS :** M. DUPEY Frédéric, Maire – M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> adjoint - Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe – M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint - Mme RAVION Anita - Mme ROY Isabelle - M. MESNARD Olivier – M. RONDINEAU Christian – M. GUILLOT Frédéric

**ABSENTS EXCUSES :** Mme CHEUVRY Michèle - Mme ROY BOUTELOUP Cécile - M. MARTIN Julien - M. SAUVAGE Jean-Baptiste - Mme THOMMEREL Marine - Mme MARTINS Inès

**POUVOIRS :** Mme CHEUVRY Michèle à M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> adjoint

Mme ROY BOUTELOUP Cécile à Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> adjointe

M. MARTIN Julien à M. DUPEY Frédéric, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. RONDINEAU Christian

Nombre : \* de conseillers en exercice : 15  
\* de pouvoirs : 3

\* de conseillers présents : 9  
\* de votants : 12

### OBJET : Intercommunalité – Convention de prestation de service pour la fourniture de goûter à l'ALSH Villeperdue

Vu la délibération DE\_2018\_18 du 25 mai 2018 du conseil municipal de Villeperdue sur le transfert de compétence des services périscolaires ;

Vu les statuts de Touraine Vallée de l'Indre et notamment son article 3 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Touraine Vallée de l'Indre du 21 novembre 2024 ;

***Il est proposé au conseil municipal :***

- D'approuver la convention de prestation de service pour la fourniture de repas et goûters à l'accueil de loisirs de Villeperdue proposée par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant,
- De transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

**OBJET : Adhésion convention unique missions services facultatifs  
du Pôle Emploi Public du CDG37**

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Indre-et-Loire exerce :

- 1° Des missions obligatoires générales concernant le personnel de l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation obligatoire ;
- 2° Des missions particulières concernant le personnel des collectivités et établissements publics affiliés, qui donnent lieu à une cotisation additionnelle ;
- 3° Des missions complémentaires facultatives concernant le personnel des collectivités et établissements publics, réalisées dans des conditions fixées par convention.

Dans ce cadre, et afin de simplifier les démarches administratives pour les collectivités et établissements publics affiliés, le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de regrouper l'ensemble des missions complémentaires facultatives proposées par le Pôle Emploi public au sein d'une convention unique d'adhésion.

Cette convention unique d'adhésion est jointe en annexe à la présente délibération.

La signature de cette convention permet l'accès aux missions suivantes (au jour de la présente délibération) :

- Assistance au recrutement d'un agent
- Intérim territorial
- Tutorat et accompagnement à la prise de poste
- Accompagnement à la réalisation du plan de formation
- Accompagnement d'une démarche GPEEC
- Accompagnement aux mobilités et conseil en évolution professionnelle

Chaque mission proposée fait l'objet d'une annexe au présent document, qui précise les conditions particulières de réalisation.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion d'Indre-et-Loire n° 24 du 26 novembre 2024 approuvant les termes de la convention unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de l'Indre et Loire,

Vu la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi public du Centre de gestion d'Indre et Loire,

Vu les conditions générales annexées de la convention unique,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions facultatives que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que l'accès de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre et Loire en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention cadre »,

Considérant, que la collectivité cocontractante n'a pas l'obligation de recourir à tous les services et

missions facultatifs en adhérant à ladite convention,  
CONSIDERANT que les conventions qui sont désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées dès l'adhésion à ladite convention cadre

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire ci-annexée.

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaires de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention, etc...)

**DE\_2024\_054**

*OBJET : Budget Finances et subventions 2024*

M. le Maire rappelle :

- les diverses demandes de subvention reçues et la liste des subventions attribuées cette année,
- le principe de 25 € par élève pour les établissements d'enseignement professionnel type CFA, MFR,
- les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : 4 500 € à l'article 65748 pour l'année 2024,
- que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget.

Après discussion et délibération, les élus décident, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, à main levée :

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :  
• *MFR CFA Sorigny (1 élève) 25 €*

**DE\_2024\_055**

*OBJET : Budget- Finances - Tarifs des salles communales*

M. le Maire invite les élus à modifier les tarifs de location des salles communales et propose de suivre les propositions de la Commission Qualité de Vie Solidarité et Actions Sociales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levé, des membres présents et/ou représentés, décide une augmentation pour 2025 et arrête les tarifs applicables pour les locations de salles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 comme suit :

TARIFS POUR LES "VILLEPERDUSIENS"			
(+ caution de 200 €)	Banquets / Soirées ou dîners dansants	Réunions/ Vins d'honneur	Concours / Jeux Divers / Vide-greniers
<b>SALLE DES ALBIZZIAS</b>			
<i>Petite salle</i>			
Simple utilisation (24h max)*	110 €	35 €	
Forfait week-end**	170 €		
<i>Complet (grande + petite)</i>			
Simple utilisation (24h max)*	230 €	75 €	140 €
Forfait week-end**	390 €		
<b>SALLE POLYVALENTE</b>			
Simple utilisation (24h max)	270 €	75 €	140 €
Forfait week-end	410 €		
<b>SALLE COURBELOUP ( louée seulement du 1er avril au 31 octobre)</b>			
Simple utilisation	120 €	35 €	
Forfait week-end	190 €		

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE				
(+ caution de 350 €)	Banquets / Soirées ou dîners dansants Concours / Jeux Divers / Vide-greniers	Réunions/ Vins d'honneur	Compétitions/ Entraînements-danse	Répétitions de musique
<b>SALLE DES ALBIZZIAS</b>				
<i>Petite salle</i>				
Simple utilisation (24h max)*	150 €	50 €		36 € la ½ journée
Forfait week-end**	230 €			
<i>Complet (grande + petite)</i>				
Simple utilisation (24h max)*	370 €	105 €	20 € de l'heure	64 € la ½ journée
Forfait week-end**	580 €			
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
Simple utilisation (24h max)*	380 €	105 €	20 € de l'heure	64 € la ½ journée
Forfait week-end**	605 €			

Electricité-eau pour les forains... : 18,00 €/jour/caravane

\*La simple utilisation : du matin de la location 9h00 au lendemain 9h00

\*\*Le forfait week-end : du samedi matin de la location 9h00 au lundi 9h00

***OBJET : Budget-Finances- Tarifs cimetière***

M. le Maire rappelle les termes de la délibération n° 2018\_042R du 30 novembre 2018 concernant les tarifs applicables dans le cimetière communal et propose de suivre les propositions de la Commission Qualité de Vie Solidarité et Actions Sociales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés, à main levée décide des tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Concession traditionnelle	Perpétuelle	50 ans	30 ans	15 ans
Concession (2m <sup>2</sup> )	Néant	Néant	250 €	125 €
Droit de superposition pour concession	150 €	150 €	150 €	100 €
Droit d'adjonction d'urne dans une concession (par urne supplémentaire)	150 €	150 €	150 €	100 €
Espace cinéaire	Perpétuelle	50 ans	30 ans	15 ans
Concession pour cavurne (terrain)	Néant	Néant	250 €	125 €
Droit pour dépôt ou adjonction d'urne (par urne)	Néant	150 €	150 €	100 €
Droit de dispersion dans le jardin du souvenir	Néant	Gratuit		
Gravure sur stèle jardin du souvenir	Paiement sur facture du graveur agréé par la commune			

**Liste et N° des délibérations prises :**

***II-A – INTERCOMMUNALITE - DE\_2024\_052\_Intercommunalité\_conventin\_gouter\_ALSH***

***IV-B – PERSONNEL COMMUNAL - DE\_2024\_053\_Convention unique CDG37***

***V-D – URBANISME - DE\_2024\_054\_Budget\_subvention 2024***

***V-E – BUDGET FINANCES – DE\_2024\_055\_Tarifs salles communales***

***BUDGET-FINANCES – DE\_2024\_056\_Tarifs cimetière***

***VIII-A- SYNDICAT -DE\_2024\_057\_SIEIL\_modification\_statuts***

**Signature des membres présents**

**M. DUPEY Frédéric, Maire - 1 pouvoir**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Mme MORIN Magali, 2<sup>ème</sup> Adjointe - 1 pouvoir**

**M. PLUMÉ Sylvain, 3<sup>ème</sup> Adjoint - 1 pouvoir**

**Mme CHEUVRY Michèle- absente excusée avec pouvoir donné**  
**Mme RAVION Anita**

**Mme ROY Isabelle**

**Mme ROY-BOUTELOUP Cécile - absente excusée avec pouvoir donné**  
**M. MESNARD Olivier**

**M. RONDINEAU Christian – secrétaire de séance**

**MARTIN Julien - absent excusé avec pouvoir donné**  
**M. SAUVAGE Jean-Baptiste – absent**  
**Mme THOMMEREL Marine - absente**  
**Mme MARTINS Inès – absente**  
**M. GUILLOT Frédéric**